

**Le comportement des dirigeants dans le choix du mode de comptabilisation  
des frais de recherche et développement entre opportunisme et sincérité :  
une étude de cas au Cameroun**

**The behavior of managers in the choice of the method of recording research  
and development costs between opportunism and sincerity: a case study in  
Cameroun**

**TSIAZE MOUAFFO Charlie**

Enseignant chercheur

Docteur en Sciences de Gestion

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

Département de Comptabilité-Finance

Université de Maroua

Cameroun

+237 651 65 08 13/ + 237 695 19 89 35

[ctsiaze@yahoo.com](mailto:ctsiaze@yahoo.com)

**NOMSI KAMGA Michaël**

Doctorant en Sciences de Gestion

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

Département de Comptabilité-Finance

Université de Dschang

Cameroun

+237 678 48 89 32

[nomsikamga@yahoo.fr](mailto:nomsikamga@yahoo.fr)

**Date de soumission :** 12/12/2020

**Date d'acceptation :** 13/01/2021

**Pour citer cet article :**

TSIAZE MOUAFFO Ch. & NOMSI KAMGA M. (2020) « Le comportement des dirigeants dans le choix du mode de comptabilisation des frais de recherche et développement entre opportunisme et sincérité : une étude de cas au Cameroun », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 4 : numéro 4 » pp : 80 – 104.

## Résumé

L'objectif de l'étude est de comprendre le comportement des dirigeants des grandes entités au cours de la comptabilisation des frais de recherche et développement et vérifier l'effet sur la pertinence des informations comptables. Nous avons réalisé une recherche qualitative par étude cas. Des entretiens et une étude documentaire ont été réalisés dans quatre cas sélectionnés dans la base de données de l'Institut National de la Statistique du Cameroun. Les données collectées ont été exploitées à travers l'analyse de contenu thématique et l'analyse documentaire des DSF. L'analyse de contenu des entretiens révèle que les entités ont des difficultés dans l'évaluation et la comptabilisation des frais de R&D. De fait, les entités ne respectent pas les prescriptions du syscohada révisé en matière de comptabilisation des frais de R&D. L'analyse documentaire montre que, l'endettement influence l'activation des frais. La taille, le secteur d'activité traditionnel, la performance, la fiscalité et la structure de propriété justifient plutôt l'inscription en charge. La cotation boursière et la qualité de l'audit, n'ont pas d'influence. Les comportements des dirigeants dans le choix de l'inscription à l'actif ou en charge des frais de R&D sont opportunistes.

**Mots clés :** choix comptables ; frais de recherche et développement ; opportunisme ; charge ; activation.

## Abstract

The purpose of this research is to understand the behavior of the managers of big entities during the recognition of research and development costs and to verify the effect on the relevance of accounting information. We carried out qualitative research using case studies. As a result, interviews and a documentary study were carried out in four cases selected from the database of the National Institute of Statistic of Cameroon. The data collected was used through thematic content analysis and documentary analysis of the DSF. The content analysis of the interviews reveals that the entities have difficulties in measuring and accounting for R&D costs. In fact, the entities do not comply with the requirements of the revised syscohada in terms of accounting for R&D costs. The documentary analysis shows that the debt influences the activation of costs. Rather, size, traditional industry, performance, taxation and ownership structure justify the charge. The stock market quotation and the quality of the audit have no influence. The behavior of managers in choosing whether to register as an asset or in charge of R&D costs is opportunistic.

**Keywords :** accounting choices ; research and development costs; opportunism ; charge ; activation.

## Introduction

L'accroissement des investissements en recherche et développement (R&D) par les entités au plan international, nécessite leur évaluation et comptabilisation. En effet, les frais consacrés à la R&D, augmentent la capacité d'innovation et assurent la pérennité des entités dans un environnement concurrentiel. De ce fait, la R&D, facteur de différenciation et de compétitivité, génère des gains futurs. Cependant, les flexibilités de la réglementation comptable internationale et nationale, favorisent l'opportunisme managérial au cours de leur comptabilisation. En Afrique en général et au Cameroun en particulier, les entités investissent peu ou presque pas en R&D. Ceci est lié à leur structure familiale et à la faible concurrence. De même, l'existence d'un marché financier embryonnaire, traduit les difficultés des entités camerounaises à obtenir des financements. Il serait impératif pour ces dernières d'adopter un comportement garantissant la pertinence de l'information. Nous voulons à travers cet article, comprendre le comportement comptable des dirigeants et mettre en relief l'impact de ce comportement, notamment si le choix porté au cours de la comptabilisation des frais de R&D, tend à rendre l'information pertinente ou non. Quel est le comportement comptable des dirigeants au cours de la comptabilisation des frais de R&D ? La production et la communication d'une information fiable aux parties prenantes est l'intérêt de cette recherche. Nous présenterons le cadre conceptuel de l'investissement en frais R&D et la controverse dans leur traitement comptable. Ensuite, la revue de la littérature et le cadre théorique. Enfin, le canevas méthodologique et les résultats obtenus.

### 1. Le concept des frais de R&D

D'après l'OCDE (2002, p 241-249)<sup>1</sup>, l'expression R&D regroupe la recherche fondamentale, appliquée et le développement expérimental. La recherche fondamentale se réfère aux « expériences entreprises dans l'optique d'acquérir de nouvelles connaissances sur des faits observables ». La recherche appliquée s'appréhende aux « travaux originaux mis en place pour l'acquisition des nouvelles connaissances ». Le développement expérimental consiste « aux travaux systématiques fondés sur des connaissances existantes obtenues par la recherche et l'expérience, afin de lancer la fabrication de nouveaux matériaux, produits, procédés, systèmes et services ».

Aujourd'hui, cette triple distinction se regroupe en deux phases : la recherche (fondamentale et appliquée) et le développement. L'IAS 38, postule que la recherche est « une investigation

---

<sup>1</sup> OCDE (2002), « Manuel de Frascati méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental »

originale et programmée facilitant l'acquisition des connaissances scientifiques nouvelles ». Le développement « est l'application des résultats de la recherche à un modèle pour la production de matériaux, produits, services nouveaux ou améliorés ». D'après le SYSCOHADA, une immobilisation incorporelle produite est inscrite à l'actif si on l'identifie. Cependant, se distingue la recherche et le développement. L'impossibilité de cette distinction entraîne l'inscription des coûts en charge (OHADA, 2017).

## **2. La controverse dans le traitement comptable des frais de R&D**

Le traitement des frais de R&D diverge entre les référentiels comptables. Cette divergence entraîne les choix pour les dirigeants au cours de la présentation et diffusion des informations.

### **2.1. La prudence des normes américaines US GAAP**

Les US GAAP postulent à travers le FAS 2, la comptabilisation des frais de R&D en charge. En effet, il existe une incertitude sur les gains économiques futurs d'un projet (Touchais et Lenormand, 2008). Cette prudence à outrance des US GAAP, protège les dirigeants et utilisateurs des informations contre l'optimisme lié à l'activation des frais. Cette prudence est synonyme de « sagesse pratique » (Pesqueux, 2000).

### **2.2. La flexibilité des normes françaises**

Les normes françaises, préconisent la capitalisation des frais de R&D dans les conditions suivantes : définition précise, identification des coûts, faisabilité et commercialisation du produit. Cependant, le traitement comptable varie entre l'inscription en charge, l'activation optionnelle et obligatoire (Boulerne et Sahut, 2014). La flexibilité offerte aux dirigeants pour le traitement de ces frais, entraîne les risques de de gestion du résultat (Cazavan-Jeny, 2007). Cependant, le rapprochement des IAS/IFRS en 2005, conduit les entités françaises à leur capitaliser.

### **2.3. La rigueur des normes internationales IAS/IFRS**

Les normes IAS/IFRS, distinguent la recherche du développement. En effet, l'IAS 38 préconise la passation en charge des frais de recherche car, l'entité ne peut démontrer une rentabilité future. Ce comportement de prudence, permet de comptabiliser à l'actif les valeurs effectivement réalisées. Les frais engagés au cours du développement sont capitalisables<sup>2</sup> à

---

<sup>2</sup> D'après la norme IAS 38, les coûts de développement sont capitalisables si les conditions suivantes sont respectées : a) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle résultant du développement ou de la phase de développement d'un projet interne ; b) l'intention de l'entité d'achever l'immobilisation pour soit l'utiliser soit le vendre ; c) la capacité de l'entité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; d) la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle et justifié son utilité si elle doit être utilisée en interne ; e) la disponibilité des ressources techniques,

condition de démontrer la faisabilité, le développement et la rentabilité du projet (Touchais et Lenormand, 2008). Dans la pratique, il est difficile pour l'entité de déterminer la période où ses coûts de développement respectent les critères établis par les IAS/IFRS.

#### **2.4. Le positionnement du Syscohada au Syscohada révisé**

Le Syscohada est un compromis entre les normes françaises et anglo-saxonnes (Ngantchou, 2011). De ce fait, inspiré du colonialisme français, la position du Syscohada est identique à celle des normes françaises. Le syscohada révisé en 2017, en se rapprochant davantage des IAS/IFRS, distingue la recherche fondamentale à comptabiliser en charge et les frais de développement à activer sous certaines conditions (OHADA, 2017). Cette amélioration du traitement de ces frais, ne vise pas à constater à l'actif immobilisé des non-valeurs mais, plutôt à donner une meilleure présentation du compte de résultat en adossant les bénéfices perçus des développements réalisés avec les dépenses amorties.

### **3. Le débat de la littérature sur les choix comptables des dirigeants pour le traitement des frais de R&D**

Dans la littérature, les opinions des producteurs des informations comptables divergentes. En fonction de l'évaluation des frais de R&D, certains inscrivent en charge et d'autres à l'actif. Leurs choix sont-ils sincères ?

#### **3.1. L'activation des frais de R&D : entre subjectivité et opportunisme**

L'activation est une politique comptable permettant à l'entité d'inscrire à l'actif les frais de R&D afin de justifier sa capacité à générer des gains futurs. Ce comportement, attire les investisseurs potentiels car, ils perçoivent la firme rentable. Cependant, il existe une incertitude quant à l'évaluation de ces frais (Cazavan-Jeny, 2007). En effet, les coûts d'un projet ne sont pas statiques car, ils varient avec le temps. Un projet rentable aujourd'hui peut ne plus l'être dans l'avenir (Touchais et Lenormand, 2008). Les dirigeants dont les résultats sont faibles ou négatifs, activent ces frais pour les projets non rentables. Ceci améliore le résultat et biaise les prises de décisions des parties prenantes (Daley et Vigeland, 1983<sup>3</sup> ; Watts et Zimmerman, 1978) aux Etats-Unis ; (Damak et Halioui, 2011 ; Thibierge, 2001) en France.

Aux Etats-Unis, les problèmes d'option dans le traitement des frais de R&D n'existent plus. En effet, depuis 1974, le SFAS n°2 oblige leur passage en charge. Cependant, Watts et

---

financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; f) sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

<sup>3</sup>Thibierge, C. (2001), page 12.

Zimmerman (1978) avancent que les choix des dirigeants sont liés à une politique comptable opportuniste à cause des hypothèses de dettes, coûts politiques et rémunération. Daley et Vigeland (1983) dans une étude aux Etats-Unis avant la mise sur pied du SFAS n°2, trouvent que l'activation des frais de R&D, augmente le résultat, permet le respect des contrats de dettes et paiement des dividendes. Par contre, les dirigeants des grandes entités, passent en charge ces frais pour minimiser l'impôt et masquer leurs performances. Baruch et *al.* (2002) ; Lev et Sougiannis (1996), la capitalisation des frais de R&D augmente le résultat et le prix des actions sur le marché.

En contexte européen, Thibierge (2001), sur des entités françaises et espagnoles cotées, trouve la politique comptable d'activation, motivée par le souci d'augmenter le résultat et respecter les contrats de dettes. Ding et *al.*, (2004) sur 68 entités du SBF, trouvent les entités capitalisant ces frais, appartenant au secteur de la haute technologie, où les risques sont élevés. Cazavan-Jeny et Jeanjean (2004), sur une période triennale de 1998 à 2000, trouvent la décision de capitalisation liée à la rentabilité, la cotation et au secteur d'activité (haute technologie). Dufour et Zemzem (2005), analysent 111 entités françaises cotées sur le nouveau marché<sup>4</sup>. Leurs résultats montrent l'activation liée à l'endettement, la capitalisation boursière et la rentabilité. D'après Damak et Halioui(2011), la capitalisation des frais de R&D, lisse les résultats et favorise la violation des exigences de dettes. De ce fait, Loulou et Triki (2008), avancent que l'activation est un outil de discrétion managériale. Djama et *al.* (2011) sur des entités à activités innovantes, observent une forte gestion des résultats liée au caractère complexe, risqué et incertain de l'innovation.

En Afrique, Jarbouï et *al.* (2006) ; Turki et Abdelmoula (2007) en Tunisie, observent que la politique d'activation est réductrice des exigences de dette mais, accentue la manipulation des informations communiquées aux parties prenantes. Dans ce contexte, Chabchoub et Bouri (2011) trouvent le choix d'activation des dépenses immatérielles lié à la dette, la qualité de l'audit pour les entités cotées et à la dette, la taille pour celles non cotées. Au Cameroun, Nkakene (2012) trouve à travers la valorisation des investissements sur le capital humain et structurel (logiciel, dépenses publicitaires), une variation à la hausse de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires. Par contre, la R&D et les brevets/licences n'ont aucune influence. Cette recherche ne prend en compte la politique comptable de l'entité. Nous percevons les frais de R&D comme levier de manipulation des informations comptables. Hefnaoui et Ben Darkawin

---

<sup>4</sup> Marché dédié à l'innovation et à la haute technologie.

(2020), dans une étude sur la problématique de financement des PME marocaines, trouvent leurs difficultés de financement liées à l'absence de présentation de documents comptables pertinents et fiables. Il serait alors judicieux pour les entités africaines de se doter d'un personnel comptable compétent afin de procéder à une évaluation meilleure de leurs frais de R&D.

### **3.2 La comptabilisation en charge des frais de R&D : prudence ou sincérité ?**

Les partisans de l'inscription en charge des frais de R&D postulent l'existence d'une forte incertitude quant aux gains probables attendus. Ces derniers préconisent la prudence. Louzzani (2005), sur 1000 entités industrielles françaises, observe que les grandes passent en charges les dépenses commerciales, R&D, formation et activent les frais sur brevets, logiciels et fonds commercial. Ce comportement, lié à la stratégie adoptée minimise des charges fiscales. Touchais et Lenormand (2008) avancent que la passation en charge entraîne un déphasage croissant entre les valeurs comptables et de marché des entités. Cette différence de valeur se justifie par l'absence de prise en compte d'importants actifs incorporels au bilan. En définitive, l'activation des frais de R&D paraît subjective et traduit l'opportunisme du dirigeant qui, ne se rassure pas de la rentabilité de l'investissement, capitalise les frais pour améliorer le résultat et diffuser une information flatteuse. Par contre, l'inscription en charge découle d'une prudence rigoureuse visant la protection des parties prenantes contre le risque d'information trompeuse.

## **4. De la littérature aux théories de l'étude**

Notre investigation s'appuie sur les théories alignant les intérêts des dirigeants sur ceux des parties prenantes.

### **4.1 Théorie de l'agence et opportunisme des dirigeants**

Jensen et Meckling (1976) posent la thèse de la divergence d'intérêts entre parties prenantes dans les entités managériales. L'asymétrie informationnelle au profit du dirigeant, favorise la communication d'informations tronquées aux parties prenantes. L'activation des frais de R&D est un levier permettant d'augmenter le résultat de façon opportuniste (Cazavan-Jeny et Jeanjean, 2004 ; Ding *et al.*, 2004 ; Thibierge, 2001).

### **4.2. Théorie du signal et informations opportunistes sur la R&D**

D'après Ross (1977), les chiffres comptables signalent au marché, la valeur réelle des entités. La capitalisation des frais de R&D, améliore le contenu des informations communiquées aux

actionnaires et investisseurs potentiels sur le marché (Baruch et *al.*, 2002 ; Lev et Sougiannis, 1996).

#### **4.3. Théorie positive et choix comptables**

Watts et Zimmerman (1978,1990) formulent les hypothèses de rémunération, de dettes et coûts politiques pour expliquer les choix opportunistes des dirigeants. Le choix d'activer ou passer en charge les frais de R&D est influencé par ces hypothèses.

#### **4.4. La thèse de l'enracinement du dirigeant**

Alexandre et Paquerot (2000) ; Shleifer et Vishny (1989), avancent que pour s'enraciner, le dirigeant investi dans les activités idiosyncratiques. L'investissement en R&D est risqué et incertain (Djama et *al.*, 2011 ; Loulou et Triki, 2008). Le dirigeant profite de cette incertitude pour activer les frais de R&D et augmenter le résultat.

#### **4.5. La théorie des droits de propriété**

D'après Alchian et Demsetz (1972), un dirigeant propriétaire opte pour les choix comptables réduisant le bénéfice. Ceci conduit à la passation en charge des frais de R&D. Par contre, dans l'entité managériale, le dirigeant pour tirer un profit personnel, gère les résultats à la hausse en activant les frais de développement.

### **5. Méthodologie et synthèse des cas**

Dans la base de données de l'Institut National de la Statistique (INS) du Cameroun, nous sélectionnons par la méthode de choix raisonné, quatre grandes entités industrielles de la ville de Douala. Celles-ci possèdent dans leurs Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF), des investissements en R&D sur la période 2010 à 2014. La limitation de la durée d'étude à deux ans et la taille de l'échantillon à quatre cas, est liée à l'absence de plusieurs DSF. Ceci justifie notre démarche qualitative par étude de cas. Une étude de cas, nécessite entre quatre (04) et dix (10) cas (Hlady-Rispa, 2000). La collecte des informations, s'est fait par entretien semi-directif auprès des comptables, à l'aide d'un guide d'entretien et à travers l'analyse documentaire des DSF. L'analyse de contenu thématique, permet d'exploiter les informations recueillies. Notre posture épistémologique est l'interprétativisme. La synthèse des cas est ci-dessous.



**Tableau N°1 : synthèse des cas**

Code	Forme juridique	Date de création	Secteur d'activité <sup>5</sup>	Auditeur externe	Tailles entités	Capital social (en FCFA)	Propriété
A	SA	1974	Traditionnel	DELOITTE & TOUCHE et ACE	Grande	47 148 690 000	Managériale
B	SA	1995	Traditionnel	Audit, Expertise Comptable, Commissariat aux comptes	Grande	250 000 000	Familiale
C	SA	1986	Traditionnel	Audit, Expertise Comptable, Commissariat aux comptes	Grande	1 000 000 000	Familiale
D	SA	1948	Traditionnel	PRICE WATERHOUSE et ECA ERNST & YOUNG	Grande	57 363 630 000	Familiale

Source : Auteurs

## 6. résultat de l'analyse de contenu thématique des entretiens

**Tableau N°2 : respect des prescriptions du syscohada**

	Réponses	Effectifs	Pourcentage
Distinction entre frais de R&D	1	4	25%
Absence de distinction	3	4	75%

Source : Auteurs

Une seule entité distingue la recherche du développement (cas A). Nous concluons quant à la difficulté des entités à respecter les prescriptions du syscohada. Le tableau suivant illustre les modes de comptabilisation des frais de R&D.

**Tableau N°3 : choix de comptabilisation des frais de R&D**

	Réponses	Effectifs	Pourcentage
Activation frais de R&D	1	4	25%
Inscription en charge frais de R&D	2	4	50%
Activation et inscription en charge frais de R&D	1	4	25%

Source : Auteurs

Le comportement des dirigeants n'est pas homogène. En effet, 50% inscrivent en charge leurs frais ; 25% à l'actif et 25% soit à l'actif, soit en charge. Au cours de l'entretien, les

<sup>5</sup>Le ministère du commerce et de l'industrie britannique : Department of Trade and Industry (2006), regroupe les activités en trois groupes de secteurs : secteur des industries de haute technologie, secteur des industries traditionnelles, secteurs de services

comptables de B et D avancent qu'ils « inscrivent en charge leurs frais car l'investissement en R&D est incertain ». Le comptable de C, active les frais, « ...pour traduire la valeur réelle de l'actif du bilan... ». Le comptable de l'entité A avance « ...qu'activer en début d'exercice et passer en charge en fin d'exercice, permet de renvoyer ces frais dans les charges... ». Le tableau suivant présente l'effet de la politique de comptabilisation des frais R&D sur le résultat.

**Tableau N°4 : choix comptables et effet sur le résultat**

	Effet sur le résultat	
	Amélioration	Minoration
Inscription des frais de R&D à l'actif	1	0
Inscription des frais de R&D en charge	0	2
Inscription des frais de R&D à l'actif et en charge	0	1
Total	1	3
Pourcentage	25%	75%

**Source : Auteurs**

Dans 25% des cas, l'inscription à l'actif des frais améliore le résultat et dans 75%, l'inscription en charge minore plutôt. Le dirigeant de l'entité A comptabilise à l'actif les frais lorsque le résultat est négatif en 2013 car minimise les pertes. Lorsque le résultat est positif et élevé, ce dernier comptabilise à l'actif mais, amorti sur une année afin d'augmenter les amortissements et baisser le résultat. Le comportement des dirigeants est opportuniste. Ceci corrobore les travaux de Watts et Zimmerman (1978).

En inscrivant ses frais de R&D à l'actif, l'entité améliore son résultat. C'est le cas de C dont le résultat passe de 161 126 283 francs CFA en 2010 à 177 708 848 francs CFA en 2011. L'entité D, en comptabilisant ses frais en charge, réduit le résultat qui passe de 36 366 318 801 francs CFA en 2012 à 26 936 929 115 francs CFA en 2013.

L'analyse de contenu thématique montre que les dirigeants, en inscrivant à l'actif les frais de R&D, augmente la valeur de l'actif et le résultat. L'inscription en charge, minimise l'impôt et le résultat. Ces comportements, ne véhiculent point une information pertinente mais, avantageuse pour les dirigeants.

## 7. Résultats des analyses documentaires

### 7.1. Niveau d'endettement et choix de comptabilisation des frais de R&D

L'endettement se mesure à travers les ratios de dettes financières totales sur capitaux propres :  $DFT / CP$  (Thibierge, 2001) et d'endettement global = Dettes Financières + Dettes Circulantes/Actif Total. Leurs valeurs doivent être inférieures à 50%. Le tableau ci-dessous présente l'endettement de l'entité A.

**Tableau N°5 : endettement de l'entité A**

Années	Dettes financières	Capitaux propres	Ratios
2013	283 246 666 659	219 254 408 609	129,19 %
2014	252 976 093 430	226 698 897 600	111,59 %

**Source : Auteurs**

L'entité A, en comptabilisant ces frais à l'actif en 2013 et en charge en 2014, possède des ratios très élevés. La dette justifie les choix comptables du dirigeant. Le tableau suivant présente son endettement global.

**Tableau N°6 : endettement global de l'entité A**

Années	Dettes totales	Actif total	Ratios
2013	422 989 034 451	645 152 556 805	65,56 %
2014	405 828 177 236	666 608 725 420	60,88 %

**Source : Auteurs**

La valeur des ratios est élevée. Le choix d'inscrire à l'actif ces frais de R&D est opportuniste. En effet, en 2013 le résultat est négatif (-406 361 754 FCFA). L'inscription à l'actif des frais pour 16 697 755 FCFA minimise les pertes. En 2014, le résultat est élevé (+2 283 578 670 FCFA), le dirigeant opte pour l'amortissement sur une année des frais pour 765 623 842 FCFA afin, d'augmenter les charges d'amortissements et baisser le résultat. Le tableau suivant présente l'endettement de l'entité B.

**Tableau N°7 : endettement de l'entité B**

Années	Dettes financières	Capitaux propres	Ratios
2010	905 410 202	1 013 122 680	89,37 %
2011	640 438 385	911 324 970	70,28 %

**Source : Auteurs**

L'entité B en comptabilisant ses frais en charge, possède des ratios élevés mais, décroissant entre 2010 et 2011. Ceci traduit que l'investissement en R&D n'aurait pas atteint les objectifs fixés. En effet, on s'attendrait qu'elle active ces frais, afin d'éviter l'atteinte des limites des contrats d'emprunt. Nous doutons sur la sincérité du choix effectué par le dirigeant. Le tableau sur l'endettement de C.

**Tableau N°8 : endettement de l'entité C**

Années	Dettes financières	Capitaux propres	Ratios
2010	911 463 532	2 270 663 756	40,14 %
2011	1 714 693 081	2 976 372 603	57,61 %

**Source : Auteurs**

L'entité C comptabilise ces frais à l'actif en 2011, possède des ratios de dettes financières faibles en 2010 mais, élevés en 2011. Le choix comptable du dirigeant sera mieux interprété à travers l'analyse du ratio d'endettement global.

**Tableau N°9 : endettement global de l'entité C**

Années	Dettes totales	Actif total	Ratios
2010	11 178 280 100	14 828 638 923	75,38 %
2011	11 674 729 981	15 505 694 823	75,29 %

**Source : Auteurs**

L'entité est endettée car, les ratios sont supérieurs à 50%. La dette explique l'activation des frais. Ce comportement est opportuniste. Le tableau suivant présente l'endettement de l'entité D.

**Tableau N°10 : endettement de l'entité D**

Années	Dettes financières	Capitaux propres	Ratios
2012	46 307 441 374	136 502 142 182	33,92 %
2013	54 905 951 916	137 946 722 297	39,80 %

**Source : Auteurs**

Les valeurs des ratios sont inférieures à 50%. L'entité n'est pas très endettée. Le choix du dirigeant d'inscrire en charge les frais de R&D est dans l'objectif de réduire les charges fiscales. L'analyse des ratios d'endettement global est la suivante.

**Tableau N°11 : endettement global de l'entité D**

Années	Dettes totales (financières + circulantes)	Actif total	Ratios
--------	--	-------------	--------

2012	136 218 070 874	296 829 919 007	45,89 %
2013	162 536 220 805	321 454 937 214	50,56 %

**Source : Auteurs**

La valeur des ratios est croissante entre 2012 et 2013 mais, se situe à limite du seuil de 50%. L'entité D, n'est pas très endettée.

En définitive, 75% des entités sont endettées. Cependant, 25% comptabilisent en charge leurs frais (cas B) et 50% activent (cas A et C). Ce résultat, permet de formuler la proposition : **le niveau d'endettement explique le choix d'activation des frais de R&D**. Cette proposition corrobore les théories d'agence (Jensen et Mechling, 1976), positive (Watts et Zimmerman, 1978) et les travaux de Chabchoub et Bouri (2011) ; Damak et Halioui (2011). En effet, la dette explique les choix comptables et par conséquent, l'activation des frais R&D car, cela augmente le résultat et biaise les décisions des banquiers.

## 7.2 La taille de l'entité

Le tableau sur la taille de l'entité et le choix dans le traitement des frais de R&D.

**Tableau N°12 : choix de comptabilisation des frais et taille des entités**

	Réponses	Effectifs	Pourcentages
Inscription des frais de R&D à l'actif	1	4	25 %
Inscription des frais de R&D en charge	2	4	50 %
Inscription des frais à l'actif ou en charge	1	4	25 %

**Source : Auteurs**

Parmi ces grandes entités, deux passent les frais en charge (cas B et D), une à l'actif (cas C) et une alterne entre actif et charge (cas A). Nous formulons la proposition : la taille de l'entité influence le choix d'inscription en charge des frais des R&D. Ce résultat corrobore la théorie positive de Watts et Zimmerman (1978,1990), les dirigeants des grandes entités adoptent les méthodes comptables minorant le résultat.

## 7.3 Les opportunités d'investissement

Elles se mesurent par le ratio suivant : Opportunités d'Investissement = Immobilisations Corporelles Nettes / Actif Comptable. Le tableau ci-dessous illustre le niveau d'investissement de l'entité A.

**Tableau N°13 : opportunité d'investissement de l'entité A**

Années	Immobilisations corporelles	Actif total	Ratios en pourcentage
2013	458 574 214 850	645 152 556 805	71,08 %
2014	456 554 659 427	666 608 725 420	68,49 %

**Source : Auteurs**

L'entité A, en inscrivant ses frais de R&D à l'actif et en charge, possède des ratios élevés entre 2013 et 2014. Ceci traduit une faible opportunité d'investissement dans l'avenir. Le tableau suivant illustre le niveau d'investissement de l'entité B.

**Tableau N°14 : opportunité d'investissement de l'entité B**

Années	Immobilisations corporelles	Actif total	Ratios
2010	190 428 833	1 013 122 680	1,7 %
2011	254 487 232	911 324 970	27 %

**Source : Auteurs**

L'entité B possède des ratios faibles. Ceci justifie une forte opportunité d'investissement. Le tableau suivant présente le niveau d'investissement de C.

**Tableau N°15 : opportunité d'investissement de l'entité C**

Années	Immobilisations corporelles	Actif total	Ratios en pourcentage
2010	1 889 397 785	14 828 638 928	12 %
2011	2 363 267 534	15 505 694 823	15 %

**Source : Auteurs**

L'entité C en comptabilisant ces frais à l'actif en 2011, possède de très faibles ratios. Ceci traduit une grande opportunité d'investissement. Le tableau suivant présente le niveau d'investissement de l'entité D.

**Tableau N°16 : opportunité d'investissement de l'entité D**

Années	Immobilisations corporelles	Actif total	Ratios en pourcentage
2012	129 093 265 738	296 829 919 007	43,49 %
2013	148 085 471 134	321 454 937 214	46,07 %

**Source : Auteurs**

L'entité D en comptabilisant ses frais en charge, possède des ratios inférieurs à 50%. Ceci traduit une très faible opportunité d'investissement.

En définitive, 50% d'entités ont des opportunités d'investissements élevées (25% inscrivent les frais à l'actif et 25% en charge) alors que 50% disposent d'opportunités faibles et inscrivent leurs frais en charge. Les opportunités d'investissement n'influencent pas la politique comptable d'activation des frais de R&D. Ces résultats corroborent les travaux de Chabchoub et Bouri (2011) pour les investissements immatériels. Nous formulons la proposition : **les opportunités d'investissement n'influencent pas l'inscription à l'actif ou en charge les frais de R&D.**

#### 7.4. La performance financière

La performance des entités se mesure à travers les ratios Return On Assets « ROA » ou rendement de l'actif ( $ROA = \text{Résultat net} / \text{Total actif}$ ) et de rentabilité financière ( $R_f = \text{Résultat net} / \text{Capitaux propres}$ ). Le tableau ci-dessous présente la performance financière de l'entité A.

**Tableau N°17 : performance financière de l'entité A**

Années	Résultats	Actif total	Ratios
2013	-406 361 754	645 152 556 805	-0,06 %
2014	+2 283 578 670	646 608 725 420	0,35 %

**Source : Auteurs**

La valeur des ratios est très faible. Ceci justifie les choix du dirigeant de passer à l'actif les frais en 2013 pour minimiser les pertes et l'amortir sur une année en 2014 afin de réduire le résultat. Le tableau ci-dessous informe sur sa rentabilité.

**Tableau N°18 : rentabilité financière de l'entité A**

Années	Résultats	Total capitaux propres	Ratios en pourcentage
2013	-406 361 754	219 254 408 609	-0,185 %
2014	+2 283 578 670	226 698 897 600	1,007 %

**Source : Auteurs**

La valeur des ratios est très faible, l'entité n'est donc pas performante. Ceci justifie les choix opportunistes du dirigeant. Le tableau suivant présente la performance financière de l'entité B.

**Tableau N°19 : performance financière de l'entité B**

Années	Résultats	Actif total	Ratios en pourcentage
--------	-----------	-------------	-----------------------

2010	30 137 217	1 013 122 680	2,9 %
2011	54 856 861	911 324 970	6 %

**Source : Auteurs**

L'entité B, en comptabilisant ses frais de R&D en charge, possède des ratios très faibles. Ceci traduit une faible performance financière.

**Tableau N°20 : rentabilité financière de l'entité B**

Années	Résultats	Total capitaux propres	Ratios en pourcentage
2010	30 137 217	47 894 788	62,93 %
2011	54 856 861	102 751 649	53,39 %

**Source : Auteurs**

La rentabilité de l'entité est élevée mais, décroissante. De ce fait, l'entité inscrit en charge ses frais dans l'optique de masquer sa performance élevée. Ceci traduit l'opportunisme. Le tableau suivant présente la performance financière de l'entité C.

**Tableau N°21 : performance financière de l'entité C**

Années	Résultats	Actif total	Ratios en pourcentage
2010	161 126 283	14 828 638 928	10 %
2011	177 708 848	15 505 694 823	1,1 %

**Source : Auteurs**

L'entité C, en comptabilisant ses frais à l'actif en 2011, possède de faibles ratios de performance financière. Le tableau suivant présente la rentabilité de l'entité C.

**Tableau N°22 : rentabilité financière de l'entité C**

Années	Résultats	Total capitaux propres	Ratios en pourcentage
2010	161 126 283	2 798 663 755	5,76 %
2011	177 708 848	2 976 372 803	5,97 %

**Source : Auteurs**

La rentabilité de l'entité est décroissante et très faible. Le choix d'activer ses frais est dans l'optique d'améliorer cette performance. Ceci traduit un comportement opportuniste. Le tableau suivant présente la performance financière de l'entité D.

**Tableau N°23 : performance financière de l'entité D**



Années	Résultats	Actif total	Ratios en pourcentage
2012	+36 366 318 801	296 829 919 007	12,25 %
2013	+26 936 929 115	321 454 937 214	8,38 %

Source : Auteurs

Par contre, l'entité D, en comptabilisant ses frais de R&D en charges, possède de faibles ratios. Le tableau suivant présente la rentabilité de l'entité D.

**Tableau N°24 : rentabilité financière de l'entité D**

Années	Résultats	Total capitaux propres	Ratios en pourcentage
2012	+36 366 318 801	136 502 142 182	26,64 %
2013	+26 936 929 115	137 946 722 297	19,53 %

Source : Auteurs

La valeur des ratios est décroissante et faible. La valeur du résultat est décroissante. Cette faible performance est liée à la volonté d'augmenter les charges et non à l'échec du projet. Ces résultats sont mitigés car, toutes les entités ont des performances faibles. En fait, 25% inscrivent à l'actif leur frais (cas de C) ; 50% en charge (cas B et D) et 25% à l'actif et en charge (cas A). Le niveau de performance financière justifie leur politique comptable. Ce résultat ne corrobore pas ceux de Louzanni (2005) ; Watts et Zimmerman (1978) selon lesquels les grandes entités passent en charge les frais de R&D pour masquer leurs performances réelles et minimiser l'impôt. Nous formulons la proposition : **le niveau de performance financière influence le choix d'inscription en charge des frais de R&D.**

### 7.5. La qualité de l'audit

Le tableau sur les choix comptables et la réputation du cabinet d'audit.

**Tableau N°25 : choix comptables et réputation des cabinets d'audit**

	Réputation du cabinet	
	Nationale	Internationale
Inscription des frais de R&D à l'actif	1	0
Inscription des frais de R&D en charge	1	1
Inscription des frais de R&D à l'actif et en charge	0	1

Total	2	2
-------	---	---

**Source : Auteurs**

Le comportement des entités n'est pas homogène. Nous formulons la proposition : **la qualité d'audit n'influence pas le choix d'inscrire à l'actif ou en charge les frais de R&D.** Ce résultat s'oppose à celui de Chabchoub et Bouri (2011) affirmant l'activation liée à la qualité de l'audit. Malgré la présence d'un Co-commissariat aux comptes dans les cas A et D, leurs comportements ne sont pas homogènes.

### 7.6. Secteur d'activité et choix d'activation des frais de R&D

Tableau sur le secteur d'activité et le choix d'activation des frais.

**Tableau N°26 : choix comptables et secteurs d'activité**

	Secteur d'activité	
	Haute technologie	Secteurs traditionnels
Inscription des frais de R&D à l'actif	0	1
Inscription des frais de R&D en charge	0	2
Inscription des frais de R&D à l'actif et en charge	0	1
Total	0	4

**Source : Auteurs**

Les entités sont du secteur traditionnel. 50% passent en charge leurs frais (cas B et D). D'où la proposition de recherche : **le secteur d'activité traditionnel influence le choix d'inscription en charge des frais de R&D.** Ceci corrobore les résultats de Cazavan-Jeny et Jeanjean (2004) ; Ding et *al.* (2004) ; Dufour et Zemzem (2005).

### 7.7. La structure de propriété

Le tableau sur les entités (familiales ou managériales) et le choix des dirigeants.

**Tableau N°27 : choix comptables et structure de propriété**

	Structure de propriété	
	Familiale	Managériale
Inscription des frais de R&D à l'actif	1	0
Inscription des frais de R&D en charge	2	0

Inscription des frais de R&D à l'actif et en charge	0	1
---	---	---

**Source : Auteurs**

75% des entités sont familiales. Parmi celles-ci, 50% inscrivent leurs frais en charge (cas B et D) et 25% à l'actif (cas C). L'entité A possède une structure managériale et inscrit ses frais à l'actif et en charge. Ce comportement du dirigeant de l'entité A, est dans l'optique de s'enraciner (Shleifer et Vishny, 1989). Nous formulons la proposition : **le niveau de propriété du dirigeant influence son choix d'inscrire en charge les frais de R&D.** Ce résultat corrobore les droits de propriété d'Alchian et Demsetz, (1972), un dirigeant propriétaire opte pour les choix minimisant le bénéfice.

### 7.8. La cotation sur un marché financier

Le tableau sur le marché financier et les choix des dirigeants.

**Tableau N°28 : marché financier et comportement comptable des dirigeants**

	Entités non cotées	Entités cotées	
		Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale	Marché financier étranger
Inscription des frais de R&D à l'actif	1	0	0
Inscription des frais de R&D en charge	1	0	1
Inscription des frais de R&D à l'actif et en charge	0	0	1
Total	2	0	2
Pourcentage	50%	0%	50 %

**Source : Auteurs**

Les entités cotées ou non, adoptent des comportements hétérogènes. Ce résultat mitigé, s'oppose à ceux de Baruch et *al.* (2002) ; Cazavan-Jeny et Jeanjean (2004) et Lev et Sougiannis (1996) à cause de la réticence des entités au Cameroun d'aller en bourse. Nous formulons la proposition : **la cotation n'influence pas l'inscription à l'actif ou en charge des frais de R&D.**

### 7.9. La fiscalité

Le tableau de l'influence de la fiscalité sur les choix comptables.

**Tableau N°29 : fiscalité et comportement comptable des dirigeants**

	Influence fiscale	
	Oui	Non
Inscription des frais de R&D à l'actif	0	1
Inscription des frais de R&D en charge	2	0
Inscription des frais de R&D à l'actif et en charge	1	0
Total	3	1
Pourcentage	75%	25%

**Source : Auteurs**

Les entités optent pour l'inscription en charges des frais dans l'optique de réduire l'impôt (A, B et D). Ceci conduit à la formulation de la proposition : **la fiscalité influence le choix par les dirigeants d'inscrire en charge les frais de R&D**. Ce résultat corrobore ceux de Louzzani (2005) ;Watts et Zimmerman (1978). L'analyse documentaire montre que, l'endettement influence l'activation des frais. La taille, le secteur d'activité traditionnel, la performance, la fiscalité et la structure de propriété justifient plutôt l'inscription en charge. La cotation boursière et la qualité de l'audit, n'ont pas d'influence.

### Conclusion

Les dirigeants en comptabilisant les frais de R&D sont opportunistes. En effet, ces derniers profitent de la flexibilité de la réglementation, pour orienter l'information dans un sens avantageux. De ce fait, les conventions de prudence, de régularité et de transparence ne sont point respectées. Corolaire, les informations diffusées aux parties prenantes ne sont pas pertinentes. Il est impératif pour les acteurs de la production des informations comptables, de procéder à une évaluation rigoureuse des frais de développement avant leur inscription à l'actif ou en charge. Une évaluation très subjective entraîne des risques pour les utilisateurs des états financiers. Les acteurs de la production et de la communication des informations comptables doivent demeurer les garants de sa qualité et de sa pertinence. Les dirigeants vont comprendre à travers cet article, qu'ils sont au centre du type de comportement comptable adopté par l'entreprise. En effet, ces derniers ont le choix d'inscrire à l'actif ou en charges les

frais de R&D. Cette recherche leur permettra de juger la contribution des frais de R&D à la performance future des entreprises. Par ailleurs, inscrire à l'actif les frais de R&D, a un effet positif sur le résultat et la performance. Par contre, l'inscription en charge réduit la performance financière et le montant d'impôt à reverser au fisc. De ce fait, les frais de R&D gagnent une place centrale parmi les préoccupations des dirigeants et experts comptables, car peuvent constituer un levier de manipulation des informations. Des recherches futures, pourraient recourir à l'utilisation conjointe des approches qualitatives et quantitatives. Ceci en recherchant les motivations des dirigeants à investir sur la R&D et les techniques d'évaluation utilisées. Les limites de cette recherche résident dans la difficulté à généraliser les résultats et la taille faible de l'échantillon qui est significative pour la méthodologie adoptée. Cette recherche est capitale car distingue deux comportements comptables dans la R&D : l'activation et l'inscription en charge. Ces deux comportements lorsqu'ils ne sont pas sincères traduisent l'opportunisme managérial et l'absence de pertinence des informations.

## ANNEXES

**Tableau N°30 : informations continues dans les DSF de l'entité A**

	2013	2014
Chiffre d'affaires	244 427 484 230	279 209 475 000
Capitaux propres	219 254 403 609	226 698 897 600
Résultats nets	-406 361 754	+2 283 578 670
Immobilisations corporelles	458 574 214 850	456 554 659 427
Dettes financières	252 976 093 430	283 246 666 659
Dettes circulantes	152 852 083 806	139 742 367 792
Actif total	645 152 556 805	646 608 725 420
Frais de R&D	16 697 755	765 623 842

**Source : Auteurs, à partir des informations contenues dans la DSF**

**Tableau N°31 : informations continues dans les DSF de l'entité B**

	2010	2011
Chiffre d'affaires	2 850 262 595	5 266 338 669

Capitaux propres	244 761 658	302 621 278
Résultats nets	+21 133 217	+57 859 620
Immobilisations corporelles	190 428 833	254 487 232
Dettes financières	1 393 974 730	1 568 419 181
Dettes circulantes	-	-
Actif total	2 101 222 251	2 609 874 770
Frais de R&D	60 995 701	71 351 856
Impôts	31 352 889	57 929 724

**Source : Auteurs**

**Tableau N°32 : informations continues dans les DSF de l'entité C**

	2010	2011
Chiffre d'affaires	10 650 671 023	11 500 661 836
Capitaux propres	2 798 663 755	2 976 372 803
Résultats nets	+161 126 283	+177 708 848
Immobilisations corporelles	1 889 397 785	2 363 267 534
Dettes financières	911 463 532	1 174 693 081
Dettes circulantes	10 266 816 568	10 500 036 900
Actif total	14 828 638 923	15 505 694 823
Frais de R&D	0	4 084 313
Impôts	117 325 681	126 579 715

**Source : Auteurs**

**Tableau N°33 : informations continues dans les DSF de l'entité D**

	2012	2013
Chiffre d'affaires	337 704 140 000	350 110 021 000
Capitaux propres	226 698 897 600	219 254 408 609
Résultats nets	+36 366 318 801	+26 936 929 115
Immobilisations corporelles	129 093 265 738	148 085 471 134
Dettes financières	46 307 441 374	54 905 951 916
Dettes circulantes	152 852 083 806	139 742 367 792
Actif total	296 829 919 007	321 454 937 214
Frais de R&D	37 617 077 590	38 416 159 533

Impôts	31 393 829 274	17 658 462 735
--------	----------------	----------------

**Source : Auteurs**

### BIBLIOGRAPHIE

Alchian, A. A. et Demsetz H., (1972), "The property right paradigm", *The Journal of Economic History*, 33 (1), *The Tasks of Economic History*, 16-27.

Alexandre, H. et Paquerot, M. (2000), « Efficacité des structures de contrôle et enracinement des dirigeants », *Finance, Contrôle, Stratégie*. 3 (2), 5-29.

Baruch, L., Doron, N. et Jacob, T. (2002), « On The Informational of R&D capitalization and amortization », 1-41.

Boulerme, S. et Sahut, J-M. (2014), « les normes IFRS ont-elles amélioré le contenu informationnel des immatériels : le cas des entreprises françaises cotées », *Working Paper*, (206).

Cazavan-jeny, A. et T. Jeanjean (2004), « Pertinence de l'inscription à l'actif des frais de R&D : une étude empirique », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, (11)1, 5-21.

Cazavan-jeny, A. (2007), « les norms IFRS renforcent-elles la qualité de l'information comptable sur la R&D ».

Chabchoub, A. et Bouri, A. (2011), « Etude empirique des déterminants des choix de comptabilisation des investissements immatériels : cas des entreprises tunisiennes », *Comptabilités, économie et société*, France.

Daley, L. A. et Vigeland, R. L. (1983), "The effects of debt covenants and political costs on the choice accounting methods : the case of accounting for R&D costs", *Journal of Accounting and Economics*, (5), 195-211.

Damak, T. S. et Halioui, K. (2011), « traitement comptable des dépenses de R&D et motivation de gestion des résultats : une étude empirique sur les entreprises françaises cotées », 1-23.

Djama, C., Dumas, G. et Martinez, I. (2011), « L'innovation : une incitation à la gestion des résultats ? », *Comptabilité, Economie et Société*.

Ding, Y., Stolowy, H., Tenenhaus, M., (2004), « Les déterminants de la stratégie de capitalisation » des frais de recherche et développement en France », *Finance Contrôle Stratégie*, 7 (4), 87-106.

Dufour, D. et Zemzem, A. (2005), « Activation des frais de R&D : le cas des entreprises françaises cotées sur le nouveau marché », *Comptabilité et Connaissances*, 1-24.

Hefnaoui, A. et Ben Darkawi, Z. (2020), Les PME marocaines et les difficultés d'accès au financement externe, 1 (4), pp. 686-708.

Hlady-Rispal, M., (2000), « Une stratégie de recherche en gestion : l'étude de cas », *Revue Française de Gestion*, 61-70.

Jarboui, A., Turki, H. et Abdelmoula, A. (2006), « La Comptabilisation des Dépenses Immatérielles : Quels Déterminants Empiriques ? Cas des Entreprises Tunisiennes », *27<sup>ème</sup> Congrès de L'Association Francophone de la Comptabilité*, 10, 11 et 12 Mai, Tunisie, 1-32.

Jensen et Meckling (1976), « Theory of the firm managerial behavior, agency cost and ownership structure », *Journal Financial economy*, 3, 305-360.

Journal Officiel OHADA (2017), *Acte Uniforme Relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière et Système Comptable OHADA*. Numéro Spécial, 1246p.

Lev, B. et Sougiannis, T. (1996), « The Capitalization, Amortization, And Value-Relevance of R&D », *Journal of Accounting and Economics*. 21, 107-138.

Loulou, S. et Triki, M. (2008), « Déterminants et pertinence de l'activation des dépenses de recherche & développement dans le contexte des entreprises françaises », *La Comptabilité, Le Contrôle et l'Audit entre Changement et Stabilité*.

Louzzani, Y. (2005), « représentation comptable des immatériels : entre prudence et souplesse », *Comptabilité et Connaissances*, 1-21.

Ngantchou A. (2011), « Le système Comptable OHADA : une réconciliation des modèles « européen continental » et « anglo-saxon » ? ». *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 3, 31-54.

Nkakene, L. (2012), « Investissements Immatériels et Performance des PME camerounaises », rapport de Recherche du FR-CIEA N0. 37/12, Dakar.



Pesqueux, Y. (2000), « comptabilité et éthique », *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, 494-507.

Ross, S.A. (1977), “The determination of financial structure, the incentive-signaling approach”, *Bell Journal of Economics*, 8, 23-44.

Shleifer A. et Vishny W. R. (1989), “Management Entrenchment : The case of Manager-Specific investments”, *Journal of Economics*, (25),123-139.

Thibierge, C. (2001), « Actifs immatériels, valorisation boursière et contrainte d'endettement : étude empirique sur les marchés français et espagnol », 1-28.

Touchais, L. et Lenormand (2008), « l'impact de l'IAS 38 sur le traitement comptable des frais de développement : le cas des groupes français », *R.F.C*, (409), 1-4.

Turki, H. et A. Abdelmoula (2007), « les déterminants des choix comptables relatifs aux éléments immatériels cas des entreprises tunisiennes », 28<sup>ème</sup> *Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité*, 23, 24, et 25 Mai, 1-23.

Watts, R. L. et Zimmerman, J. L. (1978), “Towards a Positive Theory of the Determination of Accounting Standards”. *The Accounting Review*, Vol. LIII, 112-134.

Watts, R. L. et Zimmerman, J. L. (1990), “Positive Accounting Theory: A Ten Year Perspective”, *The Accounting Review*, 65 (1), 131-156